

Quelle éducation civique et morale aujourd'hui ?

François Galichet

De toutes les disciplines scolaires, l'éducation civique est celle qui a le plus changé. Changements de nom d'abord. Elle s'est initialement appelée instruction civique, ce qui indiquait son assimilation au savoir. Conformément à la philosophie des Lumières, l'instruction était supposée engendrer par elle-même un changement d'attitude et une adhésion aux valeurs républicaines. Parallèlement, l'éducation morale était chargée d'inculquer des règles de comportement pour la vie quotidienne ; mais le lien entre l'une et l'autre était assez vague.

Puis l'instruction civique est devenue éducation civique : on avait pris conscience que le civisme relevait de l'affectivité autant que de l'intelligence et de la pratique autant que de la théorie. Elle s'est du même coup élargie à des démarches pédagogiques impliquant non plus seulement des savoirs mais des savoir-faire et des savoir-être. Du coup, elle a pour ainsi dire annexé l'éducation morale, qui avait pratiquement disparu en tant que telle.

Dans les années quatre-vingts, une nouvelle appellation s'est imposée: l'éducation à la citoyenneté. Cette fois, il s'agissait de souligner le fait qu'elle ne se limitait pas à être une discipline déterminée, mais devait imprégner et enrichir les autres disciplines. Toute pratique et toute connaissance ayant nécessairement une dimension politique, il devenait possible et nécessaire de faire prendre conscience de cette universalité en installant la citoyenneté au cœur de la vie de la classe.

Dès lors, l'important n'était plus de dispenser des connaissances ou de modeler des comportements, mais de favoriser une socialisation démocratique passant par tous les aspects de la vie de la classe, une appropriation coopérative des apprentissages, une solidarité de tous les instants, une ouverture à la signification civique et écologique des savoirs. L'éducation morale ne se distinguait plus de l'instruction civique : l'une et l'autre se fondaient dans et par le concept global de citoyenneté.

Il semble bien qu'aujourd'hui un nouveau changement soit amorcé. La suppression des programmes de 2002, le retour aux savoirs fondamentaux, la mise en veilleuse du socle des compétences - surtout celles qui concernent la socialisation et la coopération - et plus récemment le retour emblématique à la leçon de morale traditionnelle, comme aux plus beaux temps de la Troisième République, constituent une régression d'autant plus remarquable qu'elle ne correspond pas aux évolutions du métier d'enseignant.

Comment expliquer ce virage? La société des années 80 était partagée entre un individualisme compétitif propre au fonctionnement capitaliste de l'économie et un désir de solidarité ressenti comme une compensation nécessaire aux contraintes de cette économie. Dans ce contexte, l'éducation à la citoyenneté contrebalançait les risques de désagrégation et de contestation sociale engendrés par la brutalité des évolutions économiques. Il fallait cultiver un nationalisme quelque peu passéiste et nostalgique pour prévenir les dérives d'une mondialisation sans freins et sans contrôle.

Aujourd'hui, ces dérives sont évidentes, et la crise leur donne une signification de plus en plus pesante. La nation ne pèse plus grand chose dans le contexte d'une situation qui échappe à l'emprise des Etats. En témoignent l'évolution des programmes de géographie des Lycées, faisant

disparaître l'étude et même la carte de la France au profit des seuls échelons européen et régionaux.

Que pourrait être une éducation civique et morale dans un tel contexte?

La citoyenneté d'aujourd'hui ne peut plus s'enfermer dans un cadre national. Elle ne peut être que mondiale et viser l'universalité. En ce sens, elle se rapproche, voir s'identifie à l'éducation morale. L'une et l'autre se développent selon trois axes. Le premier concerne la relation au monde. Les disciplines scolaires, notamment l'histoire et la géographie, fournissent déjà de nombreuses connaissances à son sujet. Dans ces conditions, l'éducation civique ne saurait consister à en ajouter quelques unes de plus, mais plutôt à proposer une autre approche, irréductible au savoir. Le voyage est la manière citoyenne d'aborder le monde. Il substitue à la connaissance théorique l'exposition directe à la rencontre, à la contestation de l'altérité et aux exigences liées à la vie en commun. Rousseau en faisait « une partie de l'éducation » et lui a consacré un chapitre entier de *L'Emile*. Le voyage sous toutes ses formes (visites, sorties, classes vertes, etc.) est donc la première forme de l'éducation civique et morale.

Le second axe concerne la relation à autrui, considéré individuellement comme personne. La citoyenneté l'aborde sous le double mode de la relation coopérative et pédagogique. Mon concitoyen est à la fois celui avec qui je collabore - dans le travail, la vie associative, les loisirs - et celui que j'enseigne - dans le débat démocratique, la vigilance critique, l'initiation mutuelle. Il faut que ces deux aspects se retrouvent dans la vie de la classe sous la forme du travail en équipe et du monitorat entre élèves.

Le troisième axe structure le rapport à soi. Être citoyen, c'est être capable de rendre compte à soi-même des raisons d'agir, mais aussi d'hésiter. C'est être en mesure de dialoguer constamment avec soi et de pratiquer ce qu'on appelle une citoyenneté réflexive. Hannah Arendt faisait de ce dialogue intime le fondement de la conscience morale. Cette compétence s'acquiert dans et par le débat philosophique à l'école.

L'éducation civique et morale aujourd'hui ne saurait se réduire à des recettes ou à des gadgets. Elle ne peut ni ne doit être livrée aux aléas de la démagogie ou du populisme. Elle ne consiste ni dans un corpus de savoirs ni dans la soumission à des règles. Organisant le triple rapport au monde, à autrui et à soi, elle passe par des pratiques pédagogiques qui permette et enrichisse ce rapport. Malheureusement on doit bien constater que les conditions actuelles de l'enseignement ne les favorisent guère.